



**Systeme général harmonisé
de classification et d'étiquetage
des produits chimiques (SGH)**

Deuxième édition révisée



NATIONS UNIES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Partie 1. INTRODUCTION	
Chapitre 1.1	Objet, portée et mise en oeuvre du SGH..... 3
Chapitre 1.2	Définitions et abréviations 13
Chapitre 1.3	Classification des substances et des mélanges dangereux 19
Chapitre 1.4	Communication des dangers: Étiquetage 27
Chapitre 1.5	Communication des dangers: Fiches de données de sécurité (FDS)..... 41
Partie 2. DANGERS PHYSIQUES	
Chapitre 2.1	Matières et objets explosibles 49
Chapitre 2.2	Gaz inflammables 57
Chapitre 2.3	Aérosols inflammables..... 61
Chapitre 2.4	Gaz comburants..... 65
Chapitre 2.5	Gaz sous pression..... 69
Chapitre 2.6	Liquides inflammables 73
Chapitre 2.7	Matières solides inflammables..... 77
Chapitre 2.8	Matières autoréactives..... 81
Chapitre 2.9	Liquides pyrophoriques..... 87
Chapitre 2.10	Matières solides pyrophoriques..... 89
Chapitre 2.11	Matières auto-échauffantes 91
Chapitre 2.12	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables 95
Chapitre 2.13	Liquides comburants 99
Chapitre 2.14	Matières solides comburantes 103
Chapitre 2.15	Peroxydes organiques 107
Chapitre 2.16	Matières corrosives pour les métaux..... 113

Table des matières (suite)

	Page
Partie 3. DANGERS POUR LA SANTÉ	
Chapitre 3.1 Toxicité aiguë.....	117
Chapitre 3.2 Corrosion cutanée/Irritation cutanée	129
Chapitre 3.3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	141
Chapitre 3.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée.....	155
Chapitre 3.5 Mutagénicité pour les cellules germinales	165
Chapitre 3.6 Cancérogénicité.....	173
Chapitre 3.7 Toxicité pour la reproduction.....	183
Chapitre 3.8 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique.....	197
Chapitre 3.9 Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées	209
Chapitre 3.10 Danger par aspiration	221
Partie 4. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	
Chapitre 4.1 Dangers pour le milieu aquatique	229
ANNEXES	
Annexe 1 Attribution des éléments d'étiquetage	253
Annexe 2 Tableaux récapitulatifs pour la classification et l'étiquetage.....	277
Annexe 3 Codification des mentions de danger, codification et utilisation des conseils de prudence et exemples de pictogrammes de mise en garde	313
Annexe 4 Document guide sur l'élaboration de fiches de données de sécurité (FDS)...	417
Annexe 5 Étiquetage des produits de consommation en fonction de la probabilité d'atteinte à la santé.....	439
Annexe 6 Méthodologie d'évaluation de la compréhensibilité des vecteurs de communication des dangers.....	445
Annexe 7 Exemples de disposition des éléments du SGH sur les étiquettes.....	463
Annexe 8 Exemple de classification dans le cadre du Système Général Harmonisé	473
Annexe 9 Document guide sur les dangers pour le milieu aquatique.....	483
Annexe 10 Document guide sur la transformation/dissolution des métaux et des composés métalliques en milieu aqueux.....	577

SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est le fruit de la coopération entre l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et l'Organisation des Nations Unies sur la base d'un mandat international donné par le programme « Action 21 » adopté à la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED), à Rio de Janeiro en 1992.

Le SGH décrit la classification des produits chimiques par types de danger et propose des éléments de communication correspondant à ces dangers, y compris des étiquettes et des fiches de données de sécurité. Le SGH vise aussi à garantir que l'information sur les dangers physiques et la toxicité des produits chimiques soit disponible dans le but d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement au cours de la manipulation, du transport et de l'utilisation de ces produits. Le SGH fournit également une base pour l'harmonisation des prescriptions et réglementations sur les produits chimiques aux échelles nationale, régionale et internationale, facteur important pour la facilitation des échanges commerciaux.

Bien que le SGH ait pour cible principale les gouvernements, les institutions régionales et les organisations internationales, il contient néanmoins suffisamment d'information et de conseils utiles aux industries qui devront en intégrer les prescriptions.

Adopté en décembre 2002 par le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le SGH sera régulièrement mis à jour, révisé et amélioré à mesure qu'est acquise l'expérience de sa mise en œuvre. Le Plan d'action adopté au Sommet mondial du développement durable à Johannesburg en 2002, incite les pays à mettre en œuvre le SGH aussitôt que possible, afin que le système soit complètement opérationnel d'ici à 2008.

La présente deuxième édition révisée du SGH contient de nouvelles dispositions et diverses dispositions révisées concernant notamment la classification et l'étiquetage des matières et objets explosibles ; les sensibilisants respiratoires ou cutanés ; les gaz et les mélanges de gaz toxiques par inhalation ; l'interprétation de l'approche modulaire, l'évaluation du potentiel cancérigène des produits chimiques ; et la codification des mentions de danger et des conseils de prudence.

Printed at United Nations, Geneva
GE.07-22391-June 2007-730
ST/SG/AC.10/30/Rev.2

United Nations Publication
Sales No.F.07.II.E.5
ISBN -13: 978-92-1-216492-2

